



Dossier
de presse
Janvier
2026

Emmanuel Grégoire

Zéro enfant
à la rue à Paris

Emmanuel Grégoire Candidat à la mairie de Paris

**« À Paris, chaque nuit,
près de 3 500 personnes
dorment dans la rue.**

Des femmes, des hommes, des jeunes, et trop d'enfants. Sous un porche, un pont, sur un banc, dans une tente au bord du périphérique. Cette réalité est le symptôme d'une crise sociale profonde et d'une politique nationale de l'hébergement d'urgence à bout de souffle.

Face à la crise du sans-abrisme à Paris, nous n'avons pas le droit de nous résigner. Nous avons une obligation de résultat, à commencer par les plus vulnérables avec un objectif non négociable : zéro enfant à la rue à Paris.

Je refuse que notre ville s'habitue à voir des enfants dormir dehors, des familles passer de gymnase en gymnase, des jeunes isolés condamnés à l'errance parce que leur situation administrative est contestée. Chaque nuit passée dehors met des vies en danger.

J'en prends la responsabilité. Un seul enfant qui passe la nuit dans la rue, c'est un échec moral pour la République. Je ne m'y résoudrai jamais. Il s'agira de la première mesure que j'engagerai dès lors que je deviendrai maire de Paris.

Parce que Paris est à vous, Paris ne peut pas être une ville qui évincé, qui abandonne, qui détourne le regard. Paris doit être une ville qui protège, une ville refuge.

Cette exigence vaut aussi pour les jeunes qui sont laissés dehors, parce que leur âge est contesté ou parce qu'ils sont en recours. C'est pour eux que j'ai porté à l'Assemblée nationale une proposition de loi réaffirmant une garantie fondamentale : la présomption de minorité, adoptée le 11 décembre. Tant que subsiste un doute sur l'âge, la protection doit primer, et ces jeunes doivent être pris en charge. Je veux que Paris soit la première ville à appliquer cet esprit dans les faits.

L'État porte pourtant une responsabilité claire : garantir le droit à l'hébergement d'urgence, prendre en charge les plus précaires, organiser la solidarité entre territoires. Aujourd'hui, il n'agit plus à la hauteur de l'enjeu ni de sa responsabilité immense. Pendant ce temps, Paris, comme quelques grandes villes, absorbe trop souvent seule l'essentiel de la détresse, jusqu'à l'épuisement de ses capacités.

Face à l'urgence de la situation, j'engagerai dès 2026 un Grand Plan d'hébergement d'urgence pour Paris. Ce plan part d'une conviction simple : l'accès à un hébergement digne est un droit fondamental. Il s'appuiera sur trois piliers :

1. Protéger d'abord les enfants et les familles, avec un dispositif dédié pour ne plus laisser aucun enfant dormir dehors ;
2. Mieux répartir l'effort entre tous les arrondissements et créer massivement de nouvelles places d'hébergement ;
3. Favoriser la sortie durable de la rue, en mobilisant tous les mètres carrés vacants et en organisant le passage vers un logement pérenne, un emploi, un accompagnement global.

Chaque arrondissement disposera d'objectifs clairs de places d'hébergement à atteindre, et l'État devra enfin assumer ses responsabilités sur un public qui relève de sa compétence. Paris ne peut plus être seule en première ligne.

Paris a toujours été une ville d'accueil, de solidarité, d'humanisme. Aujourd'hui, elle doit le prouver de nouveau. Avec ce plan qui devra répondre à l'objectif « zéro enfant à la rue », avec la mobilisation des associations, des citoyens, des bailleurs sociaux et des acteurs économiques, nous pouvons faire reculer la grande exclusion de manière décisive.

C'est le mandat que je demande aux Parisiennes et aux Parisiens : faire de Paris la ville qui ne laisse plus personne au bord du chemin. »

Mes propositions pour un Grand Plan d'hébergement d'urgence à Paris

1. Une exigence : zéro enfant à la rue

Dès lors qu'un seul enfant dort une nuit dans la rue, c'est que nous sommes collectivement responsables et qu'il faut tout revoir. Aujourd'hui, 2 200 enfants, dont 600 bébés, dorment dans la rue tous les soirs en France. À Paris, près de 1 000 personnes en familles sont sans solution d'hébergement ou de logement pérenne.

Derrière chaque chiffre, il y a une enfance abîmée, des nuits passées sous un porche ou dans un gymnase qui entraînent de lourds problèmes de développement. Le droit à l'enfance n'est plus garanti. Quand des enfants, parfois en très bas âge, dorment dehors, nous sommes en situation d'urgence humanitaire.

Liée à la pénurie de places d'hébergement, la seule évocation des critères d'accès au Samu Social doit nous indigner : seules sont prioritaires les femmes enceintes de plus de 8 mois et les familles avec enfant de moins de 3 mois.

L'urgence n'est plus à savoir qui fait quoi mais comment ces enfants sortent de la rue.

● **Mon ambition est simple : zéro enfant à la rue à Paris. Tous les enfants doivent avoir un toit au-dessus de leur tête pour pouvoir vivre dans la dignité.**

Je déployerai dès 2026 un dispositif «Un toit pour chaque enfant» qui prévoit :

- **Un centre de primo-accueil et d'orientation ouvert 24h/24,** à l'instar de ce qui a été fait en 2015 avec la « bulle » du centre humanitaire en 2016, afin de mettre à l'abri et orienter vers un lieu d'accueil adapté et avec un accueil multilingue ;
- **La création de 1 000 places d'hébergement** (sur 4 000 prévues dans ce Grand Plan) dédiées aux enfants et à leurs familles, adossée à **un maillage de lieux d'hébergement répartis en 10 sites de 100 places** à taille humaine sur tout le territoire parisien ;
- **Une inscription automatique à l'école,** pour garantir la continuité de la scolarité.

Cette situation concerne également les jeunes isolés en recours pour faire reconnaître leur minorité : ils sont aujourd'hui condamnés à l'errance, à la recherche, souvent désespérée, de services répondant à leurs besoins de première nécessité.

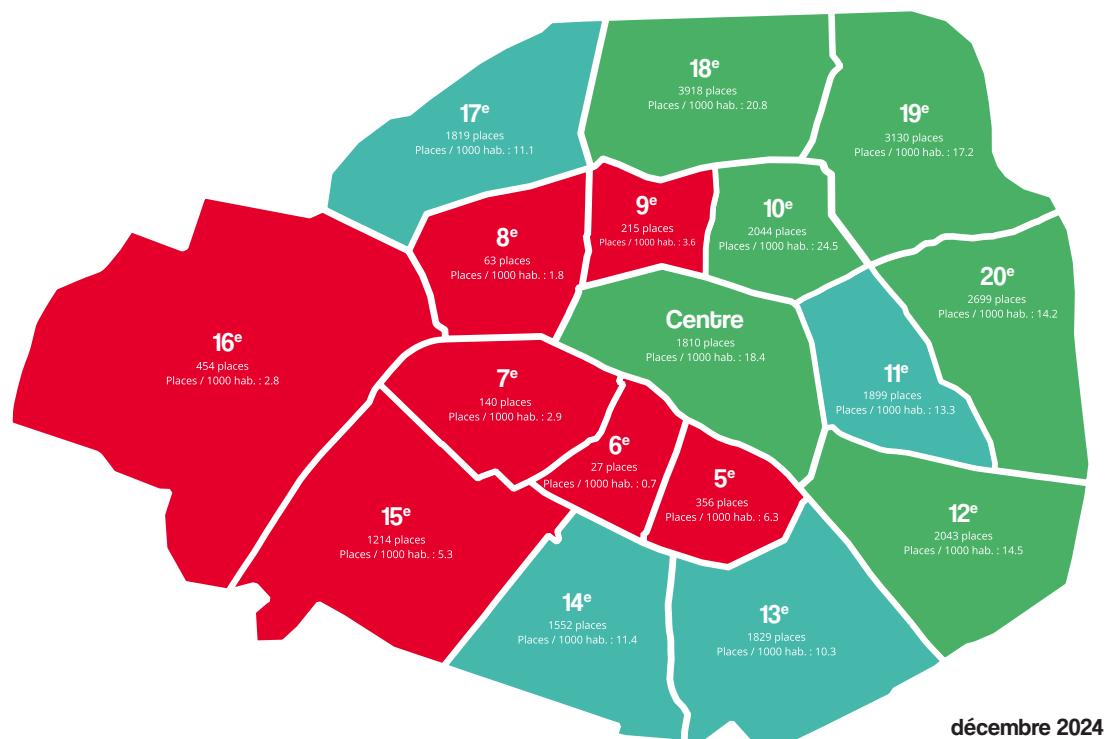
Je ne les laisserai pas au bord du chemin. J'ai fait adopter une proposition de loi pour que la présomption de minorité soit garantie et que les jeunes isolés soient pris en charge tout au long de la procédure. Cette proposition de loi a été votée en première lecture le 11 décembre. Le combat continue pour la faire adopter définitivement et la traduire en actes concrets immédiats à Paris.

2. Pour y répondre : 4 000 places supplémentaires d'hébergement d'urgence à Paris

- **Le Grand Plan d'hébergement d'urgence que je lancerai dès 2026 engagera l'ouverture de 4 000 places supplémentaires réparties sur l'ensemble du territoire parisien.**

Face aux grandes disparités qui existent entre arrondissements, **tous devront prendre leurs responsabilités en mettant à disposition des lieux adaptés**. Aujourd'hui, le 6^e arrondissement ne dispose que de 27 places d'hébergement - soit 0,7 place pour 1000 habitants, tandis que le 19^e peut accueillir plus de 3 000 personnes - soit 17 places pour 1000 habitants.

Cela n'est plus tenable. La carte de répartition parle d'elle-même : certains arrondissements assument l'essentiel de l'effort. Cette situation devra changer.



- Arrondissements en déficit par rapport à la moyenne parisienne de 12 places/1000 habitants (<9)
- Arrondissements dans la moyenne parisienne de 12 places/1000 habitants (entre 9 et 14)
- Arrondissements en excédent par rapport à la moyenne parisienne de 12 places/1000 habitants (>14)

- Pour garantir cette répartition équitable, nous planifierons le développement de l'hébergement d'urgence, avec la définition d'objectifs territorialisés. Paris, comme toujours, est prête à prendre sa part.

Je proposerai une **planification pluriannuelle du nombre de places d'hébergement** financées par l'État dans les différents territoires : le nombre de places par arrondissement, territoire de référence, sera déterminé en fonction d'une clé de répartition prenant notamment en compte le nombre d'habitants.

Cet objectif ne sera pas indicatif, il sera non-négociable. Chaque maire d'arrondissement devra désormais assumer ses responsabilités dans l'atteinte de cet objectif. Comme pour le logement social, cette planification s'accompagnera de sanctions financières - notamment des baisses de dotations - pour les territoires qui ne jouent pas le jeu, en cas de refus ou de blocage.

- Pour répondre à cette ambition de 4 000 places supplémentaires, la Ville coordonnera à l'ouverture de 40 nouveaux centres temporaires et permanents, dans Paris et en Île-de-France, en appui de l'État et des associations.

Nous mobiliserons l'ensemble du foncier disponible à Paris et en Île-de-France pour avoir une réponse d'urgence massive et immédiate via l'occupation temporaire de sites appartenant à de grands propriétaires publics et privés, en partenariat étroit avec ces derniers.

La Ville mobilise déjà systématiquement ses bâtiments vacants pour créer des places d'hébergement sur une période déterminée, en lien avec les associations : l'État doit faire de même avec son patrimoine inoccupé, alors que des milliers de m² sont vides depuis des années. Chaque lit, chaque salle chauffée, chaque bâtiment disponible doit être utilisé.

Nous inciterons également l'hébergement citoyen sur la base d'initiatives qui font actuellement leurs preuves à Paris. Nous ferons appel à toutes les énergies citoyennes, associatives, entrepreneuses et nous veillerons à ce que les centres d'hébergement soient bien intégrés dans la vie des quartiers en développant des logiques d'insertion et d'économie sociale et solidaire.

- **Nous créerons de nouveaux services pour assurer une vie digne à toutes et à tous.**

Nous assurerons l'accès inconditionnel, digne et effectif de toutes et tous aux droits et aux services sociaux parisiens. Nous multiplierons également les lieux d'hygiène et de soin, les bagageries, laveries et vestiaires dans les arrondissements, avec des horaires adaptés aux besoins, gratuits et inconditionnels. Le dispositif *Paris Adresse* sera renforcé pour répondre, aux côtés des associations, à l'ensemble des besoins de domiciliation administrative.

La Ville prendra enfin contact avec les propriétaires privés ayant installé des mobiliers anti-SDF pour trouver des solutions alternatives et aboutir à leur retrait.

La Ville de Paris coordonnera cette instance partagée (PRIF, PP, ARS, SamuSocial, RATP, SNCF, FAS Île-de-France) pour traiter les situations très signalées et les cas complexes.

Nathalie Latour, directrice de la Fédération des acteurs de la solidarité :
« Chaque nuit passée à la rue aggrave la situation des familles et rend le retour à une vie stable plus difficile. Les associations sont prêtes à prendre leur part, comme elles le font chaque jour. L'objectif “zéro enfant à la rue” doit devenir un cap opérationnel, avec des solutions concrètes, arrondissement par arrondissement : des lieux d'accueil à taille humaine, une répartition équilibrée, et des parcours vers le logement. »

3. Favoriser la transition d'un hébergement d'urgence à une solution pérenne

L'hébergement d'urgence est une réponse indispensable aux situations de détresse immédiate. Il doit être renforcé. Mais il ne prend tout son sens que s'il est suivi d'une solution de logement pérenne, permettant de rebondir vers d'autres étapes d'insertion.

- **Je ferai en sorte qu'aucun mètre carré ne reste vide ou sous-occupé à Paris. Les besoins sont immenses alors qu'un logement sur cinq est inoccupé. Ce sont des millions de m² qui pourraient loger des dizaines de milliers de personnes.**

Les propriétaires de logements vacants depuis plus de 5 ans se verront proposer d'intégrer le dispositif « Louez solidaire », qui protège à la fois le propriétaire et le locataire et sera renforcé. Les propriétaires qui remettent sur le marché un bien jusqu'ici inoccupé pourront ainsi bénéficier de garanties contre les loyers impayés et les dégradations. En contrepartie, ils devront assurer aux locataires un accès facilité et sécurisé au logement. Ils bénéficieront également d'aides supplémentaires à la rénovation énergétique lorsque le logement est classé F ou G.

- **En cas de refus persistant, je prononcerai la réquisition de ces logements vacants nécessaires pour les sans-abri.**

Il s'agira d'une mesure temporaire et d'urgence, d'un an renouvelable, durant laquelle le propriétaire du bâtiment sera indemnisé. Dans le cadre de la réquisition, la gestion sera assurée par des associations d'hébergement et d'insertion et par les bailleurs sociaux.

- **Je renforcerai par ailleurs les actions de prévention dans un contexte de marché de l'habitat très tendu.**

Cela suppose notamment :

- de prévenir les expulsions, en s'appuyant sur la charte de prévention des expulsions locatives ;
- d'anticiper les sorties sans solution d'établissements médico-sociaux ou pénitentiaires ;
- de sécuriser les droits sociaux.

Nous aiderons les propriétaires dont les locataires sont en difficulté à prendre contact directement avec les services sociaux de la Ville, afin d'accompagner les ménages et de limiter les impayés.

- **La Ville ne limitera pas sa prise en charge à l'hébergement : nous proposerons des réponses globales en matière d'aide alimentaire, de santé, d'hygiène, d'accompagnement social et administratif.**

Je multiplierai les dispositifs logement-emploi qui ciblent les personnes sans domicile via les formations, les structures d'insertion par l'activité économique et le soutien aux évolutions professionnelles.

Harouna Sow, chef du restaurant Waal et chef formateur des cuisines de Refugee Food : « Ce que j'observe autour de moi, ce sont des personnes qui veulent s'en sortir mais qui s'épuisent à survivre. On ne reconstruit pas une vie seulement avec un toit, mais aussi avec des droits et une perspective. L'accès à un hébergement digne doit aller de pair avec l'accompagnement, la formation et l'emploi. Quand on redonne de la stabilité, on redonne aussi de la confiance, et ça change tout. »

Comment financer cette ambition ?

L'hébergement d'urgence relève juridiquement de la compétence de l'État. Il lui revient de réquisitionner des lieux de prise en charge pour mettre immédiatement en sécurité les familles et les enfants. Pas une nuit de plus dehors n'est tolérable. Paris, aujourd'hui, pallie les carences de l'État sur un public qui relève pourtant de sa responsabilité.

Deux scénarios sont possibles :

1. L'État assume ses responsabilités et accompagne la Ville de Paris dans la prise en charge des enfants, des familles et de toutes les personnes actuellement à la rue, en finançant à la hauteur nécessaire les places et les dispositifs d'accompagnement.
2. L'État persiste à laisser la Ville agir seule sur un champ qui relève de sa compétence. Dans ce cas, nous attaquerons l'État en justice. J'engagerai en effet des contentieux indemnitaires, comme d'autres collectivités l'ont déjà fait (la Ville de Grenoble à titre d'exemple) pour faire reconnaître la responsabilité de l'État et obtenir les financements correspondants.

Paris ne sera plus la collectivité qui paie deux fois, pour financer ses propres politiques tout en compensant l'inaction de l'État.

Par ailleurs, je le réaffirme sans détour : **à la demande des Parisiennes et des Parisiens, et des associations engagées, la Ville consacrera à minima 1% de son budget à l'ensemble des dispositifs permettant de lutter contre la grande exclusion.** Cela inclut l'hébergement mais aussi l'aide alimentaire, la santé, l'hygiène, l'accompagnement social dans les démarches administratives.

Cette contribution sera financée par l'augmentation des taxes sur les logements vacants et sur les résidences secondaires : il est normal que ceux qui aggravent la pénurie contribuent à la résoudre.



J'ai porté à l'Assemblée nationale une proposition de loi réaffirmant une garantie fondamentale : la présomption de minorité, adoptée le 11 décembre.

Faire de Paris la capitale de la dignité

« Avec ce Grand Plan d'hébergement d'urgence, je fais un choix clair : ne plus considérer la présence de milliers de personnes à la rue comme une fatalité. La France doit faire mieux. Il en relève d'un devoir d'humanité.

J'assume une ambition forte : zéro enfant à la rue à Paris, la mobilisation de tous les mètres carrés vacants, la création de milliers de places d'hébergement et l'organisation de véritables parcours vers le logement, l'emploi et l'autonomie.

Ce que je vous propose, c'est un projet de société pour notre ville comme refuge. Un projet qui dit quel type de capitale nous voulons être. Un projet qui part d'un principe simple : Paris est à vous. Pas à quelques-uns. Pas à celles et ceux qui excluent. Pas à celles et ceux qui attisent la haine.

En 2026, je proposerai aux Parisiennes et aux Parisiens de faire le choix :

- **d'une ville qui ne laisse plus personne au bord du chemin,**
- **d'une ville qui fait de la dignité la première de ses politiques publiques,**
- **d'une ville fidèle à sa tradition de solidarité et d'accueil.**

C'est ce Paris-là que je veux construire avec elles et avec eux. »

Contact presse : presse@emmanuelgregoire.fr

Adèle Nangéroni (06 73 48 50 58)
Mathilde Manso (06 37 85 00 02)

Emmanuel Grégoire pour Paris